

Paris, le 23 février 2026



fédération des conseils de parents d'élèves  
des écoles publiques

**Monsieur Edouard Geffray**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

SG/NA/2025/2026/36

Monsieur le ministre,

Notre fédération a pris connaissance et prend acte de votre lettre adressée à tous les parents d'élèves pour les alerter sur le climat scolaire dégradé et les sensibiliser à la montée des violences ainsi que du harcèlement dans les établissements scolaires de notre pays. Vous le savez, notre fédération refuse toutes les violences en milieu scolaire ou périscolaire et partage ces inquiétudes. Elle alerte depuis bien longtemps sur cette situation. Elle a la conviction et l'exigence que l'école soit en toutes circonstances un lieu qui protège, sécurise et qui garantisse à chaque élève d'apprendre, de s'épanouir et de se construire en toute sérénité.

Pour autant, nous considérons que cette lettre peut laisser à penser, à tort, que l'action contre ce fléau relève uniquement de l'action des parents d'élèves et que leur seule mobilisation pourrait changer la donne. Si tel était le cas, cela induirait une vision erronée de la situation, car pour la FCPE, la meilleure réponse pour combattre la violence en milieu scolaire, y compris les violences institutionnelles parfois relevées par la justice, consiste à remettre davantage d'adultes au cœur de l'école et à promouvoir pleinement la coéducation.

Hélas, ce constat d'un manque chronique de moyens qui fait consensus au sein de la communauté éducative est ignoré depuis de trop nombreuses années par les gouvernements successifs qui suppriment des postes d'enseignants et n'augmentent pas la présence de personnels de vie scolaire, d'AESH, de direction, d'infirmières, de médecins scolaires, alors que les besoins sur le terrain sont criants. En ce moment même, les mobilisations dans les territoires sont nombreuses et appelées à s'amplifier pour dénoncer et combattre les suppressions des postes et les dotations qui, une fois encore, sont drastiquement réduites au motif de la baisse démographique.

Alors, pour permettre réellement de trouver le chemin d'un climat scolaire apaisé, notre fédération demande :

- Le renoncement dès la rentrée 2026 aux suppressions de postes d'enseignants et la dotation de moyens humains et matériels renforcés. Pour que les écoles soient réellement des lieux sûrs, il est indispensable d'augmenter significativement le nombre d'enseignants, de personnels de vie scolaire, d'accompagnants pour élèves en situation de handicap (AESH), ainsi que de professionnels de santé scolaire (infirmiers, médecins scolaires, psychologues). Les moyens humains constituent la condition essentielle de la construction d'un climat scolaire apaisé, durable et serein dans chaque établissement scolaire.

.../...

•

108/110, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris cedex 11

T : 01 43 57 16 16

[www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)

- La prévention doit également redevenir un axe central des politiques éducatives. La lutte contre les violences et le harcèlement ne peut reposer uniquement sur des dispositifs de signalement ou de sanction. Elle suppose un travail de fond, dans la durée, fondé sur la présence d'adultes formés, le développement d'un climat scolaire serein et la mise en place d'actions éducatives permettant aux élèves d'apprendre à vivre ensemble, à comprendre l'autre et à résoudre les conflits autrement que par la violence.
- L'organisation de campagnes de communication publiques nationales pour valoriser la place des parents d'élèves dans l'école publique, à commencer par les élections des représentants des parents d'élèves dont le faible taux de participation nous préoccupe au plus haut point. Chaque année, ce scrutin organisé par la République dans plus de 50 000 établissements scolaires publics se déroule dans la plus grande indifférence alors qu'il est la pierre angulaire d'une vraie coéducation entre parents et équipes éducatives sur le terrain. Il nous semble aussi urgent et nécessaire de tirer collectivement les enseignements du déploiement du vote électronique, qui se heurte encore à de véritables obstacles de terrain qu'il convient de lever.
- Une circulaire de rentrée 2026 rappelant aux personnels de direction l'importance de respecter notre participation aux différents espaces de coéducation que le code de l'éducation prévoit. Cela passe par la diffusion de l'ensemble des communications que nous adressons aux parents d'élèves trop souvent limitées de façon abusive par méconnaissance du cadre réglementaire, voire volontairement.
- La reconnaissance et la sanctuarisation du rôle du parent d'élève impliqué dans la vie de l'établissement de son enfant avec des mesures concrètes pour faciliter sa participation active aux instances que le code de l'Éducation prévoit. Le bénévolat pour l'école ne doit pas être entravé, comme c'est trop souvent le cas avec des horaires de conseil de classe ou de conseil de discipline qui rendent difficile voire impossible notre présence. Notre fédération demande que le statut du représentant des parents d'élèves fasse l'objet d'avancées majeures et nous avons des propositions à formuler en ce sens.
- La reconstruction de Projets Educatifs Territoriaux, autour d'un véritable dialogue entre parents et institution, pour une concertation approfondie avec les représentants de parents, les équipes éducatives et les collectivités territoriales, afin d'élaborer ensemble des mesures efficaces, adaptées aux réalités du terrain. L'Etat doit les rendre obligatoires et les doter des moyens réellement incitatifs.

Monsieur le ministre, notre fédération est, comme vous, très attachée à la coéducation et souhaite la renforcer ; nous sommes donc à votre écoute et à celle de vos services pour poursuivre notre dialogue à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Anne-Charlotte Rossi,  
Présidente de la FCPE nationale